



Vacances de Noël refusées ?

Prenez trois semaines de congés cet été !

**Un tiers de l'effectif pourra enfin partir en vacances
3 semaines entre le 1er juillet et le 31 août !**

Les délégués du personnels CGT de Tours réclamaient depuis plusieurs mois l'application du protocole d'accord de résolution de conflit du 2 octobre 2007.

Celui-ci prévoit les dispositions suivantes :

"La direction assouplira la règle qui vise à limiter la prise de congés payés à 10 jours au cours des mois de juillet et aout. A compter de la saison 2008 et à concurrence d'un tiers des effectifs de chaque plateau concerné, il sera possible de prendre jusqu'à 15 jours sur cette période." (15 jours ouvrés, c'est-à-dire 3 semaines)

Lors de la réunion DP de Tours du 18 septembre dernier, la direction a finalement accepté de respecter les accords en vigueur et se conformer à celui-ci, en indiquant avoir **appliqué le tiers des demandes les années précédentes, et non le tiers des effectifs.**

Concrètement, **un tiers des salariés pourra voir sa demande acceptée**, et ce, sans arbitrage ou explications de sa situation auprès d'un adjoint. A titre indicatif pour l'été 2014, 22% de l'effectif de Tours avaient demandé 3 semaines de vacances sur cette période. Ils auraient dû voir **légitimement toutes leurs demandes de congés acceptées** puisque le seuil du tiers n'était pas atteint !

Remarque : nous tenons à préciser que ces 3 semaines n'ont pas l'obligation d'être prises d'affilées.

L'été prochain les chargés apprêhenderont avec beaucoup plus de sérénité leurs congés amplement mérités !